

## LE SAVIEZ-VOUS ?



### PARAPHRASE

Si on reformule un extrait ou une idée avec ses propres mots, il faut quand même citer ses sources.



### CITATION EN ABÎME

Si un document en cite un autre, il est nécessaire d'indiquer la source originale et la source citée. On parle alors d'une double référence.



### TRADUCTION

Le fait de traduire un texte ne change pas les règles de citation.



### AUTO PLAGIAT

Il faut se citer soi-même quand on utilise son propre travail réalisé antérieurement.



### TRAVAIL EN GROUPE

Quand un document réalisé à plusieurs contient du plagiat, tous les auteurs en sont responsables.

### IMAGES ET GRAPHIQUES

On cite aussi ses sources quand on utilise des images, des graphiques ou des statistiques.



### DIAPORAMA

Les diaporamas utilisés pour les exposés doivent aussi comporter les références des sources utilisées.



### INTERNET

Les sources anonymes issues d'internet doivent aussi être référencées.



### NOTORIÉTÉ PUBLIQUE

Les connaissances générales (par ex. Paris est la capitale de la France) et les faits objectifs connus ne nécessitent pas de citation.



### DÉTECTION DE SIMILITUDES

Cela prend plus de temps d'essayer de tromper un logiciel de détection que de citer correctement !

## PLAGIER, C'EST PRENDRE UN GROS RISQUE !

Les faits de plagiat avérés sont étudiés par les sections disciplinaires des établissements, qui prononcent régulièrement des sanctions. Le plagiat étant une faute grave, ces sanctions peuvent parfois être très lourdes. Voici, par exemple, une décision du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (avril 2015) :

« Considérant [...] qu'au vu des pièces du dossier, le mémoire de droit public de Monsieur XXX contient plusieurs pages plagiées, le déféré ayant recopié textuellement un article publié par Monsieur YYY sans employer de guillemets et sans mentionner ses sources [...] Monsieur XXX est exclu de tout établissement d'enseignement supérieur pour une durée de cinq ans. »

Le plagiat, une facilité ?  
D'abord un risque !

Yvon Piger



LE PLAGIAT EST UN DELIT !  
— NE SOYEZ PAS —  
— LE SUIVEUR —  
— LE COPIEUR —  
— L'USURPATEUR —

Campagne imaginée et réalisée par :

UNIVERSITÉ DE LYON